

## 12. Assistance technique et renforcement des capacités

### Les Mandats de Doha

Les paragraphes 38 à 41 de la Déclaration ministérielle de Doha traitent exclusivement de l'assistance technique et du renforcement des capacités dans leur ensemble. Les paragraphes 42 et 43 s'attachent plus particulièrement à l'assistance aux pays les moins avancés.

Le paragraphe 38 donne pour instruction au Secrétariat "d'appuyer les efforts faits sur le plan national pour intégrer le commerce dans les plans nationaux de développement économique et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La fourniture de l'assistance technique par l'OMC sera conçue pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés et les pays en transition à faible revenu à s'ajuster aux règles et disciplines de l'OMC, à mettre en œuvre leurs obligations et à exercer leurs droits en tant que Membres, y compris en exploitant les avantages d'un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles. La priorité sera également accordée aux petites économies vulnérables et économies en transition, ainsi qu'aux Membres et observateurs qui n'ont pas de représentation à Genève".

Le paragraphe 39 souligne l'importance de coordonner de manière efficace la fourniture de l'assistance technique avec les institutions bilatérales, régionales et multilatérales concernées et appelle à consulter les organismes pertinents, les donateurs bilatéraux et les bénéficiaires pour identifier les moyens d'améliorer et de rationaliser le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

ainsi que le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP).

Le paragraphe 40 donne pour instruction au Comité du budget, des finances et de l'administration d'élaborer un plan pour adoption par le Conseil général en décembre 2001, qui assurera le financement à long terme de l'assistance technique de l'OMC.

Le paragraphe 41 donne pour instruction au Directeur général de faire rapport à la cinquième session de la Conférence ministérielle, avec un rapport intérimaire au Conseil général en décembre 2002 sur la mise en œuvre et l'adéquation des engagements en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités énoncés dans les différents paragraphes de la Déclaration.

Le paragraphe 42 souligne qu'un accès aux marchés véritable, un soutien pour la diversification de la base de production et d'exportation, et une assistance technique et un renforcement des capacités liés au commerce sont essentiels pour l'intégration des pays les moins avancés (PMA) dans le système commercial multilatéral. Les plans annuels d'assistance technique de l'OMC doivent également prendre en compte l'assistance technique en faveur de l'accession des PMA. Le paragraphe 42 donne aussi pour instruction au Sous-Comité des pays les moins avancés d'élaborer un programme de travail tenant compte des éléments liés au commerce de la Déclaration et du Programme d'action de Bruxelles adoptés lors de la PMA III. 1

Le paragraphe 43 entérine le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés en tant que modèle

viable pour le développement du commerce des PMA. Il demande également au Directeur général de présenter un rapport intérimaire au Conseil général en décembre 2002 et un rapport complet à la cinquième session de la Conférence ministérielle sur toutes les questions affectant les PMA. La Déclaration contient en outre des dispositions spécifiques sur l'assistance technique et le renforcement des capacités relatives aux divers mandats de négociation, notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (§ 16), le commerce et l'investissement (§ 21), le commerce et la politique de la concurrence (§ 24), la transparence des marchés publics (§ 26), la facilitation du commerce (§ 27) et l'environnement (§ 33).

Des dispositions encore plus spécifiques sur l'assistance technique peuvent être trouvées dans la Décision sur les questions et préoccupations liées à la mise en œuvre (WT/MIN (01)/W/10), également adoptée à Doha, notamment les paragraphes 2.2, 3.5 et 3.6, 5.1, 5.3 et 5.4, et 14.

### Perspectives pour Cancun

La réunion ministérielle de Cancun peut être l'occasion de dresser l'inventaire de certains des problèmes et questions qui continuent de faire obstacle au processus d'assistance technique et de renforcement des capacités, malgré tous les efforts consacrés pour y remédier.

De nombreux Membres et autres parties prenantes comprennent qu'il est nécessaire d'impliquer davantage les décideurs politiques nationaux dans le

processus d'assistance technique et de renforcement des capacités afin de créer des capacités institutionnelles appropriées. Selon ces sources, l'élaboration des politiques commerciales doit également refléter les opinions des diverses parties prenantes. De nombreuses délégations voient les initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités telles que le Cadre intégré, comme faisant partie d'un "processus d'apprentissage flexible" qui pourrait être convenablement adapté aux besoins et aux priorités de chaque pays, au vu des enseignements tirés de sa mise en œuvre. Certains pays développés et en développement ont exprimé le souhait de voir un Cadre intégré (voir ci-après) mieux coordonné et plus adapté aux besoins réels des pays les moins avancés (PMA). Toutes ces questions, et d'autres, devront certainement être traitées dans le cadre de tout programme défini à Cancun.

L'opinion générale semble être que des engagements renouvelés seront pris à Cancun en faveur de l'assistance technique et du renforcement des capacités mais qu'il n'y aura pas de déclaration concernant un changement significatif de stratégie ou d'orientation. Certains pays développés ne prévoient aucune évolution dans la continuité et le soutien qu'ils accordent aux diverses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, quels que soient les résultats de Cancun. Ils notent toutefois l'évolution possible des niveaux des engagements financiers, orientations et priorités des pays et organisations donateurs dans le domaine de l'assistance technique à laquelle les résultats des négociations pourraient mener.

## Contexte

L'assistance technique et le renforcement des capacités comptent parmi les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie le soutien consensuel en faveur du mandat de Doha. C'est l'accent sur ces deux aspects qui a permis d'obtenir l'acceptation des pays en développement pour un nouveau cycle de discussions au sens large, y compris et pour la première fois, des questions telles que l'environnement et — au moins potentiellement — l'investissement, la politique de la concurrence, la transparence des marchés publics et la facilitation du commerce.

## Délais imposés

- En décembre 2002, le Directeur général devait présenter un rapport intérimaire au Conseil général sur la mise en œuvre et l'adéquation des engagements en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités énoncés dans les différents paragraphes de la Déclaration;
- En décembre 2002, le Directeur général devait présenter un rapport intérimaire au Conseil général sur toutes les questions affectant les PMA;
- Cinquième Conférence ministérielle (10 au 14 septembre 2003 à Cancun au Mexique), le Directeur général doit rendre compte de la mise en œuvre et de l'adéquation des engagements en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités énoncés dans les différents paragraphes de la Déclaration; et
- Cinquième Conférence ministérielle, le Directeur général doit rendre compte de toutes les questions affectant les PMA (paragraphe 43 de la Déclaration de Doha).

## Situation actuelle

En décembre 2002, le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, a présenté deux rapports intérimaires au Conseil général. Le premier concerne la mise en œuvre et l'adéquation des engagements en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités énoncés dans les différents paragraphes de la Déclaration ministérielle de Doha (WT/GC/W/484). Il présente également le Plan annuel d'assistance technique du Secrétariat pour 2003, qui est décrit ci-après. Le second rapport couvre les questions affectant les PMA (WT/GC/W/485/Rev.1), comme indiqué dans la dernière section de ce dossier.

M. Supachai s'est félicité de la réponse des Membres de l'OMC à la prescription concernant l'assurance d'un "financement à long terme de l'assistance technique de l'OMC". Le Fonds global d'affectation spéciale du Programme de développement de Doha, qui repose sur les contributions volontaires pour financer des activités d'assistance technique, a été établi en décembre 2001. Les Membres se sont engagés à verser 21,5 millions CHF (environ 15,7 millions de dollars EU)

en faveur du Fonds en 2002, avec une avance d'environ 4,5 millions de CHF pour 2003. En mai 2003, il manquait encore 2,5 millions de CHF pour atteindre le montant cible de 24 millions pour le Fonds en 2003 (WT/COMTD/W/112).

Nombreux sont les pays en développement Membres et les groupes de la société civile à voir dans ces donations la seule contribution importante des pays développés en faveur du principe de "développement" du Cycle de Doha. Toutefois, comme l'a souligné un délégué d'un pays en développement, le succès du Fonds d'affectation spéciale dépendra moins des sommes versées ou du nombre d'activités entreprises que de la nature et de la qualité de l'assistance technique fournie.

Les rapports intérimaires de 2002 ont été mis à jour par le Directeur général et seront présentés lors de la cinquième session de la Conférence ministérielle. Le rapport sur la mise en œuvre et l'adéquation des engagements (WT/MIN(03)/3) indique que les efforts entrepris dans le domaine de l'assistance technique et de la formation sont "sans précédent" dans l'histoire du GATT/OMC. Depuis Doha, l'OMC a mis en œuvre quelque 700 activités au niveau national. Selon le rapport, le Secrétariat a dépensé environ 36 millions de CHF entre le début de l'année 2002 et la fin juin 2003 pour des activités de formation et d'assistance technique.

Le rapport énumère également les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par le Secrétariat dans plusieurs domaines liés au commerce. Elles comprennent non seulement des questions déjà inscrites dans le cadre juridique de l'OMC, comme l'agriculture, les textiles, les services, la propriété intellectuelle, mais aussi de nouveaux domaines issus du mandat de Doha, notamment le commerce et l'environnement ainsi que les questions potentiellement négociables de "Singapour" (investissement, politique de la concurrence, transparence des marchés publics). Sur ces questions, les activités du Secrétariat se sont essentiellement concentrées sur les ateliers de Genève, les ateliers nationaux et régionaux, les cours de formation et les séminaires organisés par l'OMC ou en collaboration avec d'autres institutions concernées telles que le PNUE, la CNUCED et la Banque mondiale.

Des avancées notables, également mentionnées dans le rapport, ont été

réalisées, notamment la création d'un nouvel institut de formation et de coopération technique, par le regroupement de la Division de la coopération technique et de l'Institut de formation de l'OMC, et la création d'une Unité PMA en février 2003 dans le cadre de la réorganisation de la Division du développement de l'OMC.

Le rapport de la réunion ministérielle de Cancun sur les questions affectant les PMA (WT/MIN(03)/1) souligne les mesures prises par 28 Membres à tous les niveaux de développement afin d'améliorer l'accès aux marchés pour les PMA. Il reconnaît également que les PMA ont clairement signifié leurs priorités de négociation dans la Déclaration de Dhaka adoptée lors de la seconde réunion des ministres du commerce des PMA en juin 2003 (WT/L/521). Il ajoute que l'importance des répercussions des subventions accordées au secteur du coton sur le potentiel d'exportation des PMA a été fortement soulignée au plus haut niveau politique.

#### Autres évolutions récentes

Le 10 juillet 2003, un Communiqué commun des six organisations participantes au Cadre intégré (décrit ci-après), au cours d'une réunion à Washington organisée par le Fonds monétaire international (FMI), soulignait l'importance "d'éliminer les contraintes liées à l'offre" et indiquait que l'introduction d'études diagnostiques dans les plans de développement nationaux tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, exigeait d'intégrer le commerce "dans les processus de consultation existants avec la communauté des pays en développement, le secteur privé et la société civile".

Lors de la réunion du 22 mai du Comité du commerce et du développement, les discussions ont porté sur le plan d'assistance technique 2003 et sur un audit des activités de coopération technique de l'OMC en 2002 (WT/COMTD/W/112 et WT/COMTD/W/111). L'audit reconnaît, entre autres, que l'approche de l'OMC concernant l'assistance technique s'appuie davantage sur la quantité que sur la qualité. En outre, la durée très courte des activités d'assistance technique et le nombre souvent élevé de participants (parfois 40 à 100 personnes) favorise la sensibilisation et la diffusion des informations au détriment du développement de réelles aptitudes et du renforcement des capacités. Les secteurs d'assistance technique les plus populaires concernent les services (30 pour cent), suivis des mesures SPS/OTC

(18 pour cent), du règlement des différends (13 pour cent) et des questions agricoles (11 pour cent).

Un document du Secrétariat daté du 22 avril (WT/COMTD/W/112) sur la mise en œuvre de l'assistance technique pour le premier trimestre 2003 (janvier à mars), indique que le niveau général de mise en œuvre du Plan d'assistance technique 2003 est modeste et inférieur aux prévisions. Les raisons invoquées comprennent la situation dans le Golfe persique, les alertes sanitaires en Asie, l'instabilité et les problèmes de sécurité dans les pays Membres bénéficiaires ainsi que les demandes tardives de report d'activités prévues. Le 16 avril 2003, le Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero, et le Directeur général de l'OMC, M. Supachai Panitchpakdi, ont signé un mémorandum d'accord afin de clairement identifier les domaines de coopération, faciliter les activités communes et institutionnaliser et renforcer les relations entre l'OMC et la CNUCED.

#### Vers une assistance technique rationalisée et plus efficace

Avant Doha, les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de l'OMC souffraient d'un manque de cohérence.

Les plaintes concernaient principalement une coordination inadéquate avec et entre les autres organisations, des séminaires uniques en réponse à des demandes spécifiques, un manque d'organisation systématique et d'objectifs précis pour les séminaires. Avec l'accroissement des financements, l'organisation semble vouloir relever ce défi de manière plus professionnelle. Des désaccords persistent entre les Membres sur ce que l'assistance technique fournie par l'OMC devrait apporter. Par exemple, un Représentant adjoint au commerce des Etats-Unis déclarait que l'assistance technique et le renforcement des capacités se limitaient "strictement à aider ces pays dans les négociations et ne nécessitaient pas une aide au développement plus large". Il notait le besoin de "clarté en termes de répartition des tâches entre ce que l'OMC peut faire et ce que des organisations de développement plus importantes telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement peuvent faire".

Dans le même temps, de nombreux pays en développement – de même que certains pays développés – estiment que l'OMC n'est pas une organisation adéquate ou souhaitable pour

apporter une assistance technique visant à aider des gouvernements dans l'élaboration de leur politique commerciale, en raison des conflits éventuels avec les intérêts stratégiques des Membres. Les conseils prodigués peuvent ne pas refléter les réalités économiques du pays et donc ne pas soutenir de manière efficace ses stratégies de développement particulières. À cet égard, des organisations telles que la CNUCED, des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions académiques dans les pays en développement eux-mêmes peuvent apporter des éléments crédibles et significatifs. Leur rôle doit être davantage mis en avant et reconnu dans le cadre du programme de travail sur l'assistance technique.

Une note du Secrétariat du 16 juin (WT/COMTD/W/116) présente également les possibilités et les avantages de l'externalisation des activités d'assistance technique. Ces activités doivent compléter et non remplacer l'assistance technique dans les domaines d'expertise de l'OMC. Bien que cette note porte largement sur l'externalisation de ces activités à des organisations intergouvernementales et des banques de développement, elle souligne également le développement progressif de la collaboration au niveau régional avec des institutions "privées" telles que le Harvard Institute for International Development. La question de savoir si cela implique une collaboration plus large entre les différentes agences, y compris les organisations de la société civile, reste ouverte.

#### Plan d'assistance technique pour 2003

Le Plan d'assistance technique coordonné du Secrétariat de l'OMC pour 2003 (WT/COMTD/W/104/Rev.2), adopté le 22 novembre 2002, tente de répondre aux divers mandats de Doha et de corriger les défauts du plan d'assistance technique 2002 de l'OMC.

Les principaux aspects du Plan 2003 concernent la nécessité d'une plus grande rationalisation des besoins en matière d'assistance technique et la nécessité d'intégrer l'assistance technique dans des plans généraux de développement et des stratégies globales de réduction de la pauvreté. Le Plan a également pour objectif principal de résoudre les graves problèmes de coordination au niveau national entre les agences et les donateurs bilatéraux. Toutefois, de nombreux pays bénéficiaires (et certains dona-

teurs) ne voient pas nécessairement une telle coordination d'un œil favorable en raison de la diversité des mandats institutionnels des donateurs et des différences qui en résultent pour la définition des priorités.

Le Plan déclare comme principe fondamental que l'assistance technique fait "partie intégrante des plans de développement afin de contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté", et suggère que l'avantage comparatif de l'OMC en ce qui concerne l'assistance technique se situe essentiellement dans deux domaines : l'assistance technique visant à développer la capacité de négociation pour le Programme de développement de Doha, et l'assistance technique visant à créer les capacités institutionnelles nécessaires pour comprendre les règles et mettre en œuvre les Accords de l'OMC. Le rapport souligne également l'importance de la collaboration inter-agences et spécifie le "renforcement des capacités humaines et institutionnelles systématique et cumulatif fondé sur les priorités explicitement déterminées des Membres" comme le "principe fondamental" du Plan 2003 d'assistance technique.

Il indique aussi certaines des priorités en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités communiquées par les Membres au Secrétariat de l'OMC. Le plus grand nombre de demandes (150) concerne les "questions de Singapour". Résultat quelque peu surprenant, des pays en développement Membres ont adressé 46 demandes d'assistance dans le domaine de l'environnement. Se nombre élevé illustre leur perception de manque de capacité à prendre en compte le lien entre le commerce et l'environnement dans le cadre de règles commerciales multilatérales, ainsi que la nécessité de ces pays de résoudre ce problème maintenant que les ministres de l'OMC se sont mis d'accord sur un mandat de négociation sur cette question à Doha (Dossier sur le Cycle de Doha N° 9). Le Secrétariat élabore actuellement un module de formation en réponse aux demandes d'introduction d'un composant explicite sur le traitement spécial et différencié.

**Outils de renforcement des capacités :** Le Plan 2003 présente plusieurs outils fondamentaux élaborés pour obtenir un renforcement des capacités "systématique, cumulatif et durable". Ils comprennent :

- le maintien des cours réguliers de 12 semaines sur la politique commerciale pour l'Afrique anglophone

et francophone initiés en 2001 ;

- la création de trois ateliers de formation régionaux axés sur la "formation des formateurs" ;
- les "Cours de formation avancée sur les négociations concernant le programme de développement de Doha pour les hauts fonctionnaires de l'État" (qui couvrent 7 régions et des pays dépourvus de représentation à Genève) ;
- le programme de stagiaires de l'OMC ;
- l'élaboration d'un ensemble d'outils de négociation commerciale pour les négociateurs, afin de préparer les pays en développement et les PMA aux négociations de Doha ; et
- l'élaboration d'un ensemble de programmes sur l'assistance technique / le renforcement des capacités.

**Modes de fourniture :** Bien que proche du mode "atelier/séminaire", (auquel s'ajoutent les stages et les cours de politique commerciale), le Plan 2003 insiste sur la nécessité de renforcer les capacités à long terme, y compris la formation des formateurs côté OMC et des programmes adaptés pour améliorer l'absorption de l'assistance technique côté bénéficiaires. Le Plan souligne également l'importance de la collaboration Sud-Sud dans l'amélioration de l'adéquation et de la qualité de l'assistance technique liée au commerce.

Un nouveau concept, les "cliniques du commerce" – missions spécialisées en direction des pays en développement et des pays les moins avancés – est créé en réponse aux questions de politique commerciale émanant de problèmes de mise en œuvre et d'autres besoins immédiats. Ces cliniques devraient — du moins en théorie — permettre de créer des capacités institutionnelles.

Le Plan décrit également un nouveau projet OCDE/OMC intitulé Base de données d'assistance technique et de renforcement des capacités liés au commerce du programme de développement de Doha (disponible sur <http://tcdbd.wto.org>), et qui sera le "pilier central" des plans annuels présents et futurs de l'OMC en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités. Cette base de données avait d'abord été créée en mai 2002 pour surveiller et assurer la transparence et la mise en œuvre des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de Doha.

**Défis régionaux :** Le Plan précise que certaines régions ont des besoins en assistance technique particulièrement pressants et mentionne plusieurs initiatives déjà entreprises ou prévues pour relever ces défis régionaux. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP)<sup>1</sup> sont particulièrement importants pour le continent africain. Les autres régions / groupements régionaux mentionnés comprennent l'Asie méridionale (Association sud-asiatique de coordination régionale), les pays des Iles du Pacifique, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Asie centrale.

#### **Pays les moins avancés**

Pour avancer sur le mandat énoncé dans le paragraphe 43 de la Déclaration de Doha, le Directeur général a présenté un rapport intérimaire sur les questions relatives aux pays les moins avancés au Conseil général le 12 décembre 2002 (WT/GC/W/485/ Rev.1).

Trente-deux des 49 pays désignés par les Nations Unies comme PMA sont Membres de l'OMC. Selon le rapport, la contribution de l'OMC en vue de faciliter leur intégration dans le système commercial multilatéral s'appuie sur trois éléments : le Cadre intégré, les Plans annuels d'assistance technique et de renforcement des capacités et le Programme de travail de l'OMC pour les PMA (WT/COMTD/LDC/11) adopté par le Sous-Comité des pays les moins avancés le 12 février 2002.

**Le Cadre intégré :** Le rapport intérimaire désigne le Cadre intégré — programme commun mis en œuvre par l'OMC, la CNUCED, la Banque mondiale, le FMI, le Centre du commerce international et le PNUD — comme la meilleure réponse aux défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés et les pays à faible revenu, dans la mesure où l'OMC ne peut pas à elle seule appréhender pleinement la complexité du développement commercial des PMA. Les Études diagnostiques d'intégration du commerce (DTIS) constituent la première étape du processus cohérent d'assistance technique liée au commerce que le Cadre intégré cherche à appliquer. Le 10 juillet 2003, un Communiqué commun des six organisations participantes au Cadre intégré indiquait que les DTIS étaient achevées ou en passe de l'être pour les treize PMA ayant participé à la phase initiale du Cadre intégré.

## Conclusion

Le Programme de travail 2003 de l'OMC sur l'assistance technique et le renforcement des capacités comprend certains éléments nouveaux et s'efforce de corriger les erreurs et incohérences des travaux précédents. Il est nécessaire d'abandonner l'approche largement standardisée des séminaires et des ateliers uniques au profit d'une interaction plus durable et plus longue qui contribue à renforcer les capacités locales des pays en développement et qui répond davantage à leurs besoins distincts et variés de développement durable, à leurs programmes politiques et à leurs stratégies. Selon une note du Secrétariat (WT/ COMTD/W/117), les "cliniques du commerce" nouvellement créées s'efforceront de répondre aux préoccupations spécifiques des pays en développement, en explorant notamment la capacité d'un Membre à identifier ses "intérêts commerciaux stratégiques de manière efficace" à la lumière de sa stratégie globale de développement ou à "gérer le processus de politique au plan national et au plan international". Ce qui pose le problème de savoir comment concilier cette initiative avec le mandat d'objectivité et de neutralité de l'OMC.

Une approche réaliste consisterait à

impliquer un grand nombre d'acteurs différents, qui ne seraient pas soumis à des contraintes bureaucratiques, par exemple, des institutions académiques, des centres de recherche indépendants et des ONG. Une assistance technique efficace implique également de viser un public plus large, au-delà des fonctionnaires de l'État et vers d'autres parties prenantes concernées, telles que les universités locales et les instituts de formation, le secteur privé et les organisations de la société civile. L'OMC ferait ainsi partie d'un large réseau d'institutions agissant toutes selon leurs priorités, leurs capacités et leurs ressources, afin de garantir que les avantages de l'assistance technique liée au commerce sont efficaces et permettent effectivement de renforcer les capacités de long terme nécessaires pour que les pays puissent répondre aux besoins de développement durable qu'ils auront eux-mêmes définis.

L'ambivalence demeure au sein de nombreuses délégations et dans la communauté politique au sens large sur le fait de faire de l'OMC un fournisseur d'assistance technique et de renforcement des capacités. Au moins trois types de préoccupations reviennent systématiquement dans les salles de négociations comme ailleurs. Ils comprennent, comme indiqué ci-des-

sus (1), la question de la contradiction entre une assistance technique plus proactive demandée par les Membres les plus faibles et l'impartialité statutaire de l'OMC sur les choix de politique de ses Membres. Ce dilemme continue d'alimenter les discussions sur l'assistance technique, à l'instar des questions plus délicates : 2) distinguer les capacités de mise en œuvre d'une part, et les capacités d'articuler la politique commerciale et de négocier d'autre part, et 3) éviter que les pays en développement ne se mettent à brader des avantages significatifs sous forme d'accès aux marchés et de cadres réglementaires en faveur du développement en contrepartie de projets et de programmes d'assistance technique.

Les documents relatifs à l'assistance technique et au renforcement des capacités peuvent être consultés sur [http:// docsonline.wto.org](http://docsonline.wto.org) sous WT/COMTD/W/\* en utilisant "assistance technique" comme critère de recherche.

Les **Dossiers sur le Cycle de Doha** sont publiés par le Centre international pour le commerce et le développement durable (ICTSD) et l'Institut international du développement durable (IIDD)

Conception: Mark Halle (IIDD) et Ricardo Meléndez-Ortiz (ICTSD). Edition: Anja Halle, Heike Baumüller et Malena Sell. Directeurs de série: Ricardo Meléndez-Ortiz et Mark Halle. Les auteurs des dossiers sont: Heike Baumüller, Hugo Cameron, Ricardo Meléndez-Ortiz, David Primack, Malena Sell, Mahesh Sugathan, David Vivas et Alexander Werth. Relecture: Trineesh Biswas (IIDD). Mise en page: Alice Chardonens sur la base d'un design de Donald Berg. Responsable de publication: Christophe Bellmann (ICTSD). Editeur en chef: Ricardo Meléndez-Ortiz.

Ce projet a été réalisé grâce à un financement de la Direction du développement et de la coopération suisses (DDC), à travers IIDD et l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) ainsi que d'autres donateurs, à travers ICTSD. Copyright: ICTSD, IIDD, et AIF, 2003.

**Le Centre international pour le commerce et le développement durable** (ICTSD - <http://www.ictsd.org>) est une organisation non-gouvernementale à but non lucratif basée à Genève. Etabli en 1996, ICTSD a pour mission de faire progresser l'objectif de développement durable en renforçant les moyens d'influence des acteurs impliqués sur le système commercial international, à travers l'information, le travail en réseau, le dialogue, des travaux de recherche ciblés et le renforcement des capacités. ICTSD publie BRIDGES Between Trade and Sustainable Development®; et BRIDGES Weekly Trade News Digest®. Le centre co-publie PASSERELLES entre le commerce et le développement durable® (en partenariat avec ENDA Tiers-Monde); PUENTES entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible® (en partenariat avec Fundación Futuro Latinoamericano - FFLA et Centro Internacional de Política Económica para el Desarrollo Sostenible - CINPE); ainsi que BRÜCKEN Zwischen Handel und Zukunftsfähiger Entwicklung® (avec GERMANWATCH). ICTSD est financé par des agences de coopération au développement, des fondations privées et des organisations de la société civile. Les principaux donateurs d'ICTSD sont SIDA, DGIS, DFID, DANIDA, DDC, NORAD, la Finlande, IDRC, the Rockefeller Foundation, the John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Novib, Christian Aid, Oxfam, et la Communauté de travail des oeuvres suisses d'entraide.

**L'Institut international du développement durable** (IIDD - <http://www.iisd.org>) contribue au développement durable en formulant des recommandations stratégiques concernant le commerce international et l'investissement, les politiques économiques, les changements climatiques, les mesures et indicateurs ainsi que la gestion des ressources naturelles. Nous affichons sur internet des comptes rendus de négociations internationales et l'information spécialisée que nous procure notre collaboration avec des partenaires du monde entier. Ce faisant, nous favorisons une recherche rigoureuse, le perfectionnement des compétences dans les pays en développement, ainsi qu'un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud. L'Institut a pour vision un mieux-vivre durable pour tous, et pour mission d'assurer un avenir durable aux sociétés en favorisant l'innovation. Il bénéficie de subventions de fonctionnement du gouvernement du Canada qui lui sont versées par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et Environnement Canada, ainsi que du gouvernement du Manitoba. Des fonds de projet lui sont également accordés par le gouvernement du Canada, la province du Manitoba, d'autres gouvernements nationaux, des organismes des Nations unies, des fondations et des entreprises privées. IIDD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des Etats-Unis.